

## Le Statut Du Français En Algérie: Hétérogénéité, Retombées Et Défis Didactiques

DR. DJEDIAI ABDELMALEK  
UNIVERSITE HAMMA-LAKHDAR  
EL OUED (ALGERIE)

---



La substance de notre intervention est une réflexion sur les retombées de la situation linguistique en Algérie, dont les incidences sur l'acte didactique dans le cadre de FLE ne sont pas encore dépassées. Tel est le constat traduit dans les programmes et les manuels scolaires où le français jouit d'un statut prototypique. Or, l'hétérogénéité du statut du français, qui a pris des dimensions multiples (géographique, urbaine, etc.) au niveau du territoire national, nous conduit à réfléchir sur des programmes scolaires où le français aurait un statut intermédiaire qui pourrait représenter tous les cas intermédiaires de ses dimensions multiples.

**Mots-clefs :** Situation linguistique, didactique, le français, programmes, statut prototypique, hétérogénéité, statut intermédiaire.

جوهر دراستنا هذه هو تأثير وتداعيات الوضع اللغوي في الجزائر وتردياته على الممارسة التربوية، والتي لم يتم تجاوزها بعد، خاصة في إطار تعليمية اللغة الفرنسية حيث أن البرامج والكتب الدراسية تعكس اعتمادها على وضع نمطي نموذجي لهذه اللغة، رغم أن الفرنسية اتخذت عبر التراب الوطني أوضاع غير متجانسة ذات أبعاد متعددة (جغرافية، اجتماعية، حضرية، الخ). هذا ما يقودنا إلى التفكير في برامج دراسية حيث تتخذ فيها اللغة الفرنسية وضع وسطي بإمكانه أن يشمل جل أبعادها اللامتناسية.

**الكلمات المفتاحية:** الوضع اللغوي، تعليمية، الفرنسية، برامج، وضع نمذجي نمطي، حالة وسطية، اللامتناسية.



Le statut du français en Algérie est l'une des problématiques qui relève d'une situation linguistique autant complexe, ambiguë, mouvante et riche que la complexité, l'ambiguïté et la richesse culturelle de la société algérienne ; celle-ci semble, depuis des siècles jusqu'à nos jours en quête d'une originalité d'appartenance civilisationnelle, identitaire, culturelle et linguistique perdue et tirillée entre deux pôles civilisationnels en conflit historique depuis des siècles.

En effet, entre la civilisation orientale arabo- musulmane, à laquelle la société algérienne doit son appartenance civilisationnelle, et par conséquent linguistique, enracinée dans l'Histoire depuis les premiers conquérants musulmans, et une civilisation gréco-latine occidentale qui a essayé de s'imposer à travers une colonisation dont les empreintes culturelles et linguistiques sont encore remarquables, l'Algérie essaye de retrouver, outre son identité culturelle, son identité linguistique. Dans ce sens que « ...*les algériens sont écartelés entre deux aires culturelles: arabophone et pro arabo musulmane d'une part, et francophone et pro occidentale (plus particulièrement française) de l'autre.* »<sup>1</sup>

Ce conflit s'est transposé sur tous les plans; y compris le contexte linguistique qui représente, pour certains, un patrimoine et une richesse, et pour certains d'autres, l'un des aspects de la déchirure de la personnalité sociale collective des algériens.

Entre une caste arabophone se réclamant de l'arabité dans tous les secteurs (professionnels et non professionnels), et considérant le français comme tare, et une autre francophone qui le considère comme richesse et acquis hérité de la colonisation, le Français se trouve en situation conflictuelle qui est certes marquée par une domination de l'arabité, mais avec une présence considérable de Français dont l'usage est presque partout omniprésent notamment dans les milieux officiels, professionnels et académiques. Cet usage se déploie même dans des milieux non professionnels où le lexique et parfois même la syntaxe français sont considérablement présents.

Cette situation linguistique conflictuelle n'est évidemment que l'un des aspects, et des résultats à la fois inévitables d'une

conjoncture socio-historique particulière caractérisée par un conflit entre la culture coloniale étrangère et la culture locales des algériens. Car, « *dans le champ des relations dialectiques entre groupes et ensembles sociaux, une culture donnée, ne serait-ce que du fait qu'elle existe en elle-même et quel que soit sa position provisoire, n'est jamais sans influencer une autre culture.* »<sup>2</sup>

En effet, une longue période de colonisation ne va pas bien entendu sans laisser une langue porteuse au moins d'un rudiment culturel occidental que la société algérienne -peuple colonisé, qui a souffert de dépendance économique, technologique et même culturelle- partageait et partage encore notamment dans les régions du nord ; ces dernières ont connu depuis les premières années de la colonisation toute une vague de population européenne, qui s'est appropriée les terres et a construit des colonies, des administrations, des établissements publics, même des églises et des écoles.

Ceci dit, les tentatives d'acculturation et d'évangélisation menées par le colonisateur se sont concentrées sur les régions du nord ; celles-ci regroupent les grandes villes d'envergure économique et sociale, et réunissent la bonne part de la société algérienne. Le français s'est imposé dès lors dans ces régions comme héritage colonial dont on peut se servir. A ce propos, RAHAL Safia précise:

[Le français] représentait ainsi un outil de travail et aussi un instrument de communication dans la vie de tous les jours, en l'occurrence, dans certaines grandes villes et dans certains milieux privilégiés d'un point de vue culturel et social.<sup>3</sup>

Il est entré même en concurrence avec l'arabe, voire dans les milieux familiaux dont la langue maternelle est marquée par des empreintes lexicales et même syntaxiques françaises.

Dans cette optique, est ambigu le statut du Français; il est une langue étrangère dans le sens où il vient d'ailleurs et n'est pas le nôtre: « *La langue française est à eux, elle leur appartient.* »<sup>4</sup>, déclare M. DIB.

Or, il est erroné de la mettre au même rang que d'autres langues étrangères comme l'Anglais. Car l'enfant, dans un âge précoce, en utilise même un rudiment, le voit et l'écoute utiliser par son entourage familial, dans son entourage scolaire, dans les établissements publics et même dans la rue ou aux marchés.

SEBAA Rabeh souligne à cet égard que:

La réalité empirique indique que la langue française occupe en Algérie une situation sans conteste, unique au monde. Sans être la langue officielle, elle véhicule l'officialité, sans être la langue d'enseignement, elle reste une langue de transmission du savoir, sans être la langue d'identité, elle continue à façonner de différentes manières et par plusieurs canaux, l'imaginaire collectif. Il est de notoriété publique que l'essentiel du travail dans les structures d'administration et de gestion centrale ou locale, s'effectue en langue française.<sup>5</sup>

Le système éducatif algérien s'est bien rendu compte de ces données sociolinguistiques qui constituent en fait des pré-requis (pour l'apprenant) sur lesquels se base l'élaboration des programmes du français. Et tel est en fait le statut du français dans les nouveaux programmes proposés par les réformes de 2003.

En effet, une pagination même superficielle des manuels du Français de la 1<sup>ière</sup>, la 2<sup>ième</sup> et la 3<sup>ième</sup> année secondaire<sup>6</sup> donne l'impression que ces manuels sont élaborés à partir du postulat que l'apprenant vient à l'école avec un bagage linguistique considérable, et qu'il partage cette langue ailleurs en dehors de son milieu scolaire. Comme profils d'entrée en 2<sup>ième</sup> année secondaire, par exemple, l'apprenant est supposé être capable de rédiger, de s'exprimer, de lire et de comprendre correctement. Il est supposé disposer d'une compétence linguistique: un bagage lexical et syntaxique déjà acquis que le programme scolaire, traduit dans les activités du manuel, va compléter tout en inculquant à l'apprenant un savoir completif, ou plutôt en y installant un savoir- faire lui permettant de manipuler son bagage linguistique passif.

Ces programmes se représentent donc comme contenus qui se concentrent beaucoup plus sur le côté informationnel et pratique que la compétence linguistique censée être déjà acquise comme profil d'entrée chez l'apprenant. L'argument en est cette présence réceptive et modeste, pour ne pas parler d'absence, des activités de la langue destinées au renforcement linguistique (en particulier lexical et syntaxique). C'est l'une des premières remarques, qui frappe aussi bien l'apprenant que l'enseignant

dans les manuels scolaires destinés au niveau secondaire, dont par exemple celui de la 3<sup>ième</sup> année<sup>7</sup>. Il en est de même pour les textes et les activités d'analyse y étant proposés, qui se basent sur des compétences qui peuvent échapper même à l'apprenant natif; étant donné qu'elles font appel à l'intuition linguistique, on se demande profondément comment un apprenant non natif en 3<sup>ième</sup> année secondaire peut-il consommer l'idée de la différence entre le système du récit, représenté par le passé simple, et celui du discours représenté par le passé composé<sup>8</sup> et quelques déictiques spatio-temporels ? Cette idée de deux systèmes d'énonciation différents, n'est-elle pas découverte et consommée par les français eux-mêmes qu'après les années 1960 avec la théorie d'E. Benveniste ? Quelle compétence et quels pré-requis l'apprenant non natif au secondaire doit-il avoir pour distinguer les indices marquant la subjectivité<sup>9</sup> de l'auteur dans les textes historiques ? Quelle compétence de même doit-il avoir pour pouvoir distinguer les modalités de la narration <sup>10</sup>: s'il s'agit d'une focalisation interne, externe ou zéro ?

Ces remarques formulées (et bien d'autres) sous forme de questions nous conduisent à penser que les contenus de ces programmes sont destinés aux apprenants dotés de compétences au moins proches ou égales aux compétences des apprenants natifs. Dans cette optique, il est douteux que le français, tel qu'il se représente dans ces programmes, a eu le statut de langue étrangère au sens exact du terme au même titre que d'autres langues étrangères comme par exemple l'Anglais. Le contenu des manuels donne l'impression qu'ils s'adressent aux apprenants pour lesquels le français est une langue quasi-maternelle.

L'ambiguïté du statut de cette langue dans le contexte socioculturel algérien s'est répercutée au niveau des programmes scolaires qui semblent être élaborés sur la base d'un statut unique et homogène, d'un modèle prototypique généralisable qui ne convient en fait qu'aux apprenants qui, pour des considérations sociohistoriques citées plus haut, ont le français par acquisition avant qu'ils l'aient par apprentissage.

Or, une homogénéisation du statut du français dans tout le territoire algérien n'est qu'une contrainte dictée par le besoin de généralisation théorique des linguistes. Car la réalité empirique montre bien que la présence du français dans la vie du citoyen algérien a pris la forme d'un continuum délimité par des critères divers dont les critères géographiques. Dans ce sens, le français, et pour des raisons souvent historiques, est présent dans les parlers des algériens avec des degrés divers qui diffèrent en fonction de critères divers comme Ville/Campagne, Nord/Sud, Est/Ouest, Citadin/Nomade, etc.

En effet, même si on ne peut pas nier complètement l'existence du français dans la vie quotidienne du citoyen au sud algérien, sa présence modeste est indéniable.

Historiquement, l'individu du sud algérien n'a connu le français que comme langue de colonisateur qu'il n'a pas « fréquenté » ; qu'il n'a connu que comme ennemi étranger. De son côté, le colonisateur n'a considéré le sud algérien que comme région militaire difficile à maîtriser pour des raisons diverses. Sa population était un peuple nomade qui vivait loin des administrations, des écoles et de la vie citadine que le colonisateur a instaurée.

Après l'indépendance, le citoyen du sud n'a connu le français que comme langue secondaire encouragée par la politique linguistique adoptée par le système politique. Cette langue est une langue quasi étrangère pour ne pas dire étrangère. Ce n'est pas seulement dans le sens où elle vient d'ailleurs, mais aussi dans le sens où l'enfant du sud ne peut y avoir accès que dans le milieu scolaire qui est la seule référence. Le français pour lui est une langue d'apprentissage au même titre que n'importe quelle autre langue étrangère. Son statut au sud est donc particulier.

Ceci dit, on ne peut pas parler du statut homogène de cette langue en Algérie que par souci de théorisation. Le contexte sociolinguistique algérien nous interpelle à parler des statuts hétérogènes; dans la mesure où le français est étranger pour les algériens avec des degrés divers. Sa présence dans les parlers des algériens prend la forme d'un continuum sociolinguistique dont les deux extrêmes sont d'une part, les grandes villes centrées au nord algérien où le français est presque omniprésent, d'autre part, les petits villages, les campagnes et les régions sahariennes où le français est presque absent.

D'où nous nous interrogeons à l'instar de RAHAL Safia: « *Ne faudrait-il pas plutôt revoir le statut du français dans la société algérienne et ce dans tous les domaines et en particulier à l'école qui est, ne l'oublions pas, le pilier d'une nation ?* »<sup>11</sup>.

Il est temps donc de tenir compte de la situation linguistique complexe du français en Algérie et de l'introduire comme paramètre opératoire dans l'élaboration des programmes scolaires du français. Car un programme basé sur un statut unique qui ne représente que la partie extrême du continuum risque de ne pas atteindre les objectifs généraux soulignés par le système éducatif.

On n'a pas l'intention de se réclamer de la nécessité des programmes du Français différenciés qui tiennent compte de chaque

spécificité régionale ou culturelle propres à chaque région ou à chaque sous-groupe social dans la société algérienne. Car, l'unification des programmes est, pour nous, un symbole de l'unité identitaire de la société algérienne.

Or, il nous semble qu'il est plus fructueux l'élaboration des programmes où le français a un statut intermédiaire qui représente tous les cas intermédiaires des groupes sociaux qui se situent au centre du continuum, et pour lesquels le français est une langue étrangère dont l'école est la plus importante source et non pas un élément complémentaire.

Si le Français a des statuts hétérogènes, il faut en adopter le statut le plus représentatif qui représente la majorité des groupes sociaux malgré leur hétérogénéité.

### **Notes bibliographiques**

- 1- Tayeb SAID-AMER, L'Algérie face à son avenir, EL- HIKMA, Alger, 2000, p. 86.
- 2 - Wadi BOUZARD, La culture en question, SNED, Alger, 1982, p. 23.
- 3 - Safia RAHAL, Cultures et langues, la place des minorités: La francophonie en Algérie: Mythe ou réalité ? [http://www.Initiatives.refer.org/Initiatives-2001/\\_notes/sess610.htm-26k](http://www.Initiatives.refer.org/Initiatives-2001/_notes/sess610.htm-26k), Consulté le 29 / 03 / 2009.
- 4 - M. DIB, Cité par M. BEN RABAH, Langue et pouvoir en Algérie. Histoire d'un traumatisme linguistique, Séguier, Atlantica, 1999, p. 182.
- 5 - Rabeah SABAA, Culture et plurilinguisme en Algérie, <http://www.inst.at/trans/13Nr/sebaa13.htm>, Consulté le 29/03/2009.
- 6- Le ministre de l'éducation nationale, Le manuel scolaire de 3ème année secondaire, Ed. 2009-2010, O.N.P.S, 2009.
- 7- Ibid.
- 8- Voir par exemple Ibid., p. 136.
- 9- Ibid.
- 10- Le ministre de l'éducation nationale, Le manuel scolaire de 3ème année secondaire, Ed. 2007-2008, O.N.P.S, 2008, p. 187.
- 11 - Safia RAHAL, Op. cit.

---